

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

25 MARS 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Pour intégrer pleinement l'excellence de la recherche à la réforme du paysage de l'enseignement supérieur » (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
2.1	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Conservatoire royal de Bruxelles »	4
2.2	Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Épreuve générale d'accession au niveau 1 »	6
2.3	Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Plan Cigogne 3 : nécessité d'une concertation régionale »	7
2.4	Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Réforme des consultations prénatales de l'ONE »	8
3	Ordre des travaux	9

Présidence de Mme Servaes, vice-présidente.

– L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 35.

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Pour intégrer pleinement l'excellence de la recherche à la réforme du paysage de l'enseignement supérieur » (Article 76 du règlement)

M. Michel de Lamotte (cdH). – Monsieur le ministre, votre collègue Jean-Claude Marcourt prépare actuellement un nouveau décret visant une réforme du paysage de l'enseignement supérieur. Cette réforme s'articule autour de la création de l'Ares (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur) qui regroupe l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur (universités et hautes écoles). L'objectif est de mieux coordonner le secteur et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur en y intégrant « l'excellence de la recherche ». Il apparaît que le ministre Marcourt souhaite créer davantage de synergies entre recherche et enseignement supérieur. Compte tenu de vos compétences relatives à la recherche, vous devez certainement partager ce souhait. Parmi les missions qui seraient dévolues à l'Ares figurent la fédération des ressources disponibles dans le domaine de la recherche et l'intégration de la recherche dans sa mission générale de pilotage de l'enseignement supérieur.

Le Ciuf (Conseil interuniversitaire de la Communauté française) a récemment rendu son avis sur l'ensemble du projet de décret, et notamment sur le volet recherche nourri par les réflexions du Cref (Conseil des recteurs de la Communauté française) et du FNRS. Au vu des enjeux de ce nouveau décret, des concertations régulières ont-elles lieu avec votre collègue ?

Plus particulièrement, l'avis du Ciuf m'amène à vous adresser les questions et remarques suivantes. De manière générale, l'Ares ne semble pas disposer d'une compétence spécifique et d'une mission clairement définie en matière de recherche. Quel est votre point de vue ? Estimez-vous pertinent que l'Ares se charge de la recherche ? Si cette mission ne lui est pas attribuée,

qui se chargera des décisions dans ce domaine ?

Par ailleurs, il semble que le texte ne décrive nullement le financement de la recherche. L'avenir des instruments de financement actuels reste flou et aucune mesure transitoire n'est prévue avant l'opérationnalisation de la réforme. Les financements Arc (Actions de recherche contestées) et FRS seront-ils encore directement attribués aux institutions universitaires afin de maintenir leur soutien à la recherche fondamentale ? Pouvez-vous clarifier ce point ? La distinction entre recherche fondamentale et appliquée dans les universités et les hautes écoles apparaît peu dans le projet de décret. Or si la recherche appliquée devient aussi une compétence des universités, celle-ci devrait être associée au projet Waltech. Entendez-vous intégrer les universités au conseil d'administration de Waltech ? Pourriez-vous nous éclairer sur le type de recherche prévu pour les hautes écoles et pour les universités ? Enfin, la relation entre le FNRS et l'Ares n'est pas clairement précisée dans le décret. Je rappelle que ces deux institutions sont pourtant unies dans un partenariat. Le FNRS est un fonds indépendant qui n'est lié à l'Ares que par l'organisation des écoles doctorales thématiques, à différencier d'ailleurs d'autres écoles doctorales comme les écoles européennes.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Comme l'indique l'intitulé, l'avant-projet de décret a pour objectif de définir le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Il est donc normal qu'il ne soit précis qu'en ce qui concerne les matières liées à l'enseignement supérieur et non à la recherche proprement dite.

Cela étant, un cadre très général commun aux deux objets est fixé, à savoir celui d'une académie unique. Restera à régler par décret la question de la recherche. Dire que l'Ares se charge ou non de la recherche ou qu'elle porte ou non les décisions dans ce domaine suppose que les pôles ne peuvent être partagés et que tout doit être dans les mains d'une seule et même instance.

Or nous devons garantir l'autonomie des institutions, notamment sur le plan de la recherche.

En outre, dans la nouvelle configuration du paysage de l'enseignement supérieur, le mode de financement de la recherche – en particulier pour les Actions de recherche concertées (Arc) et pour les Fonds spéciaux pour la recherche (FSR) – ne doit pas être strictement lié à des instances de décision. Depuis le décret du 30 mars 2007, ces financements ne sont plus directement octroyés aux universités mais aux trois académies selon une clé

de répartition prédéterminée. Celles-ci sont tenues de les répartir entre leurs diverses institutions, la seule règle étant de respecter le seuil fixé par le décret en vue de protéger les « petites universités ». Même si l'Ares était amenée, pour des raisons de trésorerie et de contrôle, à jouer un rôle dans la gestion des budgets de recherche, elle ne pourra disposer à sa guise des subventions.

J'en viens à la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Il n'est évidemment pas interdit à une institution d'enseignement supérieur de faire de la recherche, qu'elle soit appliquée ou fondamentale. Le financement public de cette recherche dépendra de la répartition des compétences entre les différentes entités ainsi que des dispositions décrétales. En règle générale, la recherche appliquée relève des compétences régionales tandis que la recherche fondamentale relève des compétences communautaires. Par ailleurs, si la deuxième mission des universités est de faire de la recherche fondamentale, les hautes écoles sont habilitées uniquement pour la recherche appliquée. Il convient néanmoins de nuancer cette répartition. Dans les faits, les hautes écoles mènent des recherches sur fonds propres ou dans le cadre de contrats particuliers avec le secteur privé ou public, belge ou étranger, et notamment en répondant aux appels régionaux. Par ailleurs, les dispositions relatives au financement des Arc prévoient que ces dernières peuvent concourir au développement, au sein des universités, de centres d'excellence pratiquant de manière intégrée la recherche fondamentale et appliquée avec pour objectif la valorisation économique et sociale des résultats de ces travaux. La troisième mission importante de nos universités, le service à la société, appelle par définition le développement de la recherche appliquée.

La suppression des trois académies entraînera *ipso facto* la modification des règles actuellement en vigueur pour l'octroi des subventions des Arc et des FRS. Je vous ferai part prochainement de propositions relatives à l'adaptation de ces règles en fonction de la nouvelle configuration du paysage de l'enseignement supérieur.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la structure de coordination Waltech, les universités poursuivent actuellement des activités de recherche appliquée financées par la Wallonie. Elles participent, par exemple, aux programmes mobilisateurs et aux projets des pôles de compétitivité. Les centres de recherche agréés, les futurs instituts Waltech, faisant également de la recherche appliquée ont un rôle bien spécifique dans le paysage wallon même si certains d'entre eux sont issus des universités. Ils développent une expertise

spécifique qui vise l'innovation dans le tissu industriel wallon ; leur mission première est le service aux entreprises wallonnes, et tout particulièrement aux PME.

Les universités sont actuellement représentées dans les organes de gouvernance et dans les centres de recherche agréés.

L'instance de gouvernance de chaque institut Waltech sera constituée sur décision des conseils d'administration des différents centres associés dans l'institut et pourra donc comprendre des représentants des universités.

Quant au conseil d'administration de Waltech, il sera constitué en majorité d'industriels, mais les instituts y enverront également des représentants qui pourraient être issus des universités.

Enfin, je veillerai à préciser le type de collaboration entre le FNRS et l'Ares. Il s'agit en effet d'un partenariat spécial dans le cadre de l'organisation des écoles doctorales thématiques.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Ma question était complexe et la réponse très fouillée. Je me permettrai donc d'en prendre connaissance de manière transversale dans les comptes rendus. Je vous avais en effet récemment interrogé sur la recherche dans les hautes écoles. Après avoir comparé les différents éléments de réponse, je me permettrai éventuellement de vous interroger à nouveau.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Conservatoire royal de Bruxelles »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Le 12 mars dernier, le Conservatoire royal de Bruxelles a dû faire face, une fois de plus, aux affres du temps. Je parle cette fois de la météo ! Même si l'une et l'autre, le temps qui s'écoule, pèsent chaque jour un peu plus sur l'état de délabrement de ce bâtiment !

Le mardi 12 mars, le toit de la grande salle de concert n'a pas joué son rôle puisque l'accumulation de la neige et la fonte de celle-ci ont provoqué une inondation de la scène et du parterre, entraînant *ipso facto* l'annulation des concerts prévus mercredi. Aux dernières nouvelles, ces derniers ont pu reprendre jeudi, après un important

travail de nettoyage.

Pour la première fois dans ce dossier, j'ai pu assister à un déchaînement de communiqués de presse et de dépêches Belga en tous genres, non dépourvus d'intérêt : le ministre Smet et vous-même en avez appelé conjointement à restaurer au plus vite le Conservatoire de Bruxelles ; le député Tomas a fait part de sa déception au sujet de votre action ; un représentant de la FEF a déploré l'inaction du politique et enfin – c'est peut-être le plus intéressant –, le secrétaire d'État Servais Verherstraeten a annoncé à la Chambre le démarrage des procédures d'adjudication « dans les prochains jours », se réjouissant par ailleurs de la réunion intergouvernementale sur laquelle je vous avais interrogé en janvier dernier, et précisant qu'il aurait des contacts avec le ministre flamand de l'Enseignement.

J'ose espérer que cet enchaînement de communiqués est de bon augure.

Avez-vous eu des contacts depuis notre précédente discussion au sein de cette commission avec le secrétaire d'État Verherstraeten en charge du dossier ? La vice-première ministre Onkelinx n'a pas exclu, pour sa part, que Beliris intervienne pour les travaux.

Enfin, il me revient que du côté de la Ville de Bruxelles, on n'entend pas s'investir dans le projet, ce que je déplore car ce bâtiment permet aussi à Bruxelles de rayonner.

Je me suis abstenu d'ajouter au récent emballement politique et médiatique car je sais que ce dossier est particulièrement complexe. À mon initiative, ce parlement a voté une résolution. Il en sera de même au Sénat. Aujourd'hui, je tiens à rappeler l'urgence d'une action rapide, conjointe et efficace. Le temps des mots est terminé, celui de l'action est arrivé.

Monsieur le ministre, je salue votre action proactive dans ce dossier. Il convient de rester vigilant et, le cas échéant, de relancer le fédéral pour qu'il respecte les délais annoncés. J'en appelle à la Région bruxelloise pour qu'elle s'investisse à son tour, à la Ville de Bruxelles pour qu'elle reconsidère sa position, ainsi qu'à tous les décideurs concernés pour qu'il soit mis fin, une fois pour toutes, à ce blocage et que cette rénovation devienne prioritaire. Il en va de la sécurité de nos étudiants comme de l'image de Bruxelles, de son enseignement supérieur artistique et de la culture.

Monsieur le ministre, quelles mesures avez-vous prises récemment pour aider la direction dans la gestion de ce sinistre ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Ce dossier fait effectivement beaucoup de bruit et de remous. Je remercie M. du Bus pour la correction de son analyse et le soutien qu'il apporte à l'action de notre gouvernement dans ce dossier. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour le faire avancer, chacun à son niveau.

Je n'ai pas compris la raison des propos acerbes tenus dans cette enceinte, il y a deux semaines, mais je ne m'en émeus pas davantage car la vice-première ministre socialiste du gouvernement fédéral, Mme Onkelinx, a tenu le même discours que nous devant la Chambre des représentants. D'après le compte-rendu des travaux parlementaires, Mme Onkelinx est favorable à une intervention plus importante de Beliris à partir de 2015, mais elle a pris soin de rappeler l'évidence : la Régie des bâtiments doit intervenir à titre principal dans cette rénovation et Beliris à titre accessoire. Je souscris évidemment à ces priorités.

La fonte des neiges a-t-elle dégelé ce dossier ? Depuis cet événement, le secrétaire d'État à la Régie des bâtiments annonçait à la Chambre avoir enfin attribué le marché relatif au mesurage. Cette attribution était attendue depuis un an ! En ce mois de mars, M. Verherstraeten a également donné suite au courrier commun que Pascal Smet et moi lui avions adressé en décembre, dans la foulée de l'accord intervenu entre nos gouvernements respectifs.

Après une réunion entre nos collaborateurs, le 15 mars, j'ai rencontré Servais Verherstraeten et Pascal Smet, vendredi dernier. Lors de cet entretien, le secrétaire d'État a confirmé le lancement d'un plan de mesurage *as built* dès cette semaine. Il préparerait également une procédure d'adjudication pour la réalisation d'un *master plan*, dont la mise en œuvre commencerait avant la fin de l'année. En outre, les textes légaux consacrant la création d'une société anonyme de droit public seraient prêts à être déposés par le gouvernement fédéral. Nous devrions en recevoir copie cette semaine.

Il va sans dire que nous ne manquerons pas de les analyser comme il se doit.

Selon ce qu'il m'a indiqué, le secrétaire d'État propose au gouvernement fédéral d'impliquer à parts égales les trois exécutifs dans la rénovation pour que chaque partie devienne actionnaire de la SA de droit public à créer. Il a ajouté que l'apport des bâtiments par le gouvernement fédéral, sans contrepartie des communautés, constitue l'effort supplémentaire de son gouvernement dans cette

transaction.

Comme je le lui ai indiqué vendredi dernier, l'effort financier qu'il demande aux communautés est nettement supérieur à celui prévu dans le *business plan* défendu et déposé par Conservamus.

On quitte ici une logique de redevance d'occupation pour entrer dans un investissement en pleine propriété, ce qui n'est évidemment pas la même chose. Autant la redevance annuelle prévue au *business plan* de Conservamus est réservée dans le budget, autant la masse que le secrétaire d'État voudrait nous voir mobiliser est colossale. Vingt millions d'euros, cela représente deux fois le budget dont dispose annuellement le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par la Fédération pour la réalisation de gros travaux.

La négociation financière et technique qui aura lieu dans les prochaines semaines devrait permettre d'arriver à un accord acceptable par chacune des parties sans que nos étudiants doivent subir davantage les affres de la dégradation de ce bien.

Telle est la synthèse de ce premier échange ministériel autour de ce dossier. Nonobstant l'aspect financier, une étape indispensable est désormais franchie, celle de l'entrée en négociation. En fonction de la décision que prendra le Conseil des ministres fédéral, ces négociations seront plus ou moins équilibrées.

J'en viens au relogement des étudiants durant la période des travaux. Cet aspect devra être pris en compte dans le calendrier des travaux qui devront être réalisés en plusieurs phases. Comme le prévoyait Conservamus, en accord avec les deux directeurs du Conservatoire, le complexe immobilier est suffisamment vaste pour qu'il soit possible d'avancer dans les travaux tout en permettant aux étudiants de poursuivre leurs activités. Pour le surplus, le Conservatoire dispose d'autres surfaces qui, le cas échéant, pourraient être mobilisées.

Cet important dossier nécessitera toute notre disponibilité. Nous continuerons à œuvrer à sa progression.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Vous nous annoncez de bonnes et de moins bonnes nouvelles.

Je me réjouis d'entendre que les contacts semblent avoir repris sur la base d'un document de travail intéressant impliquant largement les parties.

En revanche, je m'inquiète de la hauteur du montant réclamé aux communautés. Si je ne me

fais pas trop de soucis pour la Communauté flamande, je m'en fais davantage pour vos capacités de réponse vu le montant important dont il est question. Il s'agit de trouver un terrain d'entente acceptable par vous.

Je constate également avec inquiétude l'absence d'investissements de la part de la Ville de Bruxelles et de la Région bruxelloise. Peut-être serait-il possible, par l'intermédiaire de Beliris, d'impliquer la Région bruxelloise dans ce dossier important pour le patrimoine mais aussi pour l'image internationale de Bruxelles ? Il s'agit en effet de compétences directement liées aux compétences régionales bruxelloises.

Si nous parvenons à rassembler un plus grand nombre d'intervenants, la facture sera plus acceptable.

(Présidence de M. Luc Tiberghien, président)

2.2 Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Épreuve générale d'accèsion au niveau 1 »

Mme Christine Servaes (cdH). – En janvier, les membres du personnel statutaires des niveaux 2 et 2 + du ministère ont pu présenter l'épreuve de formation générale du concours d'accèsion au niveau supérieur, comme le prévoit l'arrêté du 4 mars 2010. Mes questions ne porteront pas sur l'ensemble du dispositif mais bien sur des aspects qui semblent poser problème.

Il nous revient en effet que, fin 2012, les agents ont été informés que, contrairement à ce qui leur avait été annoncé, les épreuves de formation générale et les formations préparatoires seraient organisées séparément, ces dernières ayant été postposées. Cela signifie qu'en janvier 2013, les agents ont passé l'examen en vue d'obtenir le brevet de formation générale sans avoir pu bénéficier d'un soutien à la préparation de l'épreuve.

Par ailleurs, les agents qui ont échoué en janvier peuvent normalement avoir accès à cette formation de préparation à l'épreuve générale. Mais, il semblerait que certains agents aient reçu des réponses contradictoires. En effet, des agents ont reçu un courrier de l'École d'administration publique (EAP) les informant qu'ayant réussi l'épreuve générale, ils seraient dispensés de la formation et un autre du Selor, leur annonçant leur échec. Si cet imbroglio se confirme, nous pouvons aisément imaginer leur désarroi et leur incompréhension.

Enfin, nous aimerions savoir ce qui explique la lenteur de la procédure. Par exemple, les résultats des brevets de marchés publics et droit administratif en filière courte, organisés en septembre 2012, n'ont été communiqués que fin février.

Monsieur le ministre, devant ces constats, comptez-vous renforcer le soutien et la préparation des agents à l'épreuve de formation générale afin que cette préparation soit réellement efficace ? Comment comptez-vous vous y prendre ? Confirmez-vous la confusion qu'il semble y avoir au niveau des résultats de l'épreuve de formation générale de janvier dernier ? Pouvez-vous nous en exposer les raisons ?

Et enfin, quelles sont les causes des retards ou en tout cas de la lenteur avec laquelle les agents reçoivent leurs résultats aux brevets ? Est-il possible d'y remédier afin que les agents reçoivent leurs résultats dans un délai « raisonnable », par exemple trois mois maximum ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Des formations préparatoires, étalées sur 2013 et destinées à trois cents personnes, ont récemment commencé en vue d'une nouvelle épreuve générale qui aura lieu en février 2014. Quatre autres formations préparatoires à des épreuves d'accession au niveau supérieur sont inscrites dans le plan de formation 2013 du ministère. Le budget total alloué à ces formations est de 56 000 euros.

Enfin, organisera, à terme, ces formations, qui me tiennent à cœur, s'inscriront dans le dispositif « Emploi d'avenir professeur » (EAP) commun car elles offrent des perspectives de développement professionnel aux agents.

Mes services m'informent que des courriers contradictoires ont effectivement été envoyés par le Selor et le ministère. La situation serait à présent clarifiée après concertation entre les deux services. Les personnes concernées recevront prochainement les informations correctes.

Depuis 2010, de nouvelles procédures pour l'organisation des concours d'accession au niveau supérieur ont été instaurées. Les rôles du ministère et du Selor, à présent différents, ont provoqué des erreurs que je ne peux tolérer. J'interpellerai les services afin que cela ne se reproduise pas.

En ce qui concerne le délai de communication des résultats, j'ai invité mes services à présenter des propositions concrètes pour accélérer le processus. Un agent supplémentaire sera d'ailleurs très prochainement affecté à l'organisation des concours de recrutement et d'accession.

Mme Christine Servaes (cdH). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse complète. Comme vous, je suis sensible aux formations et une attention particulière doit être réservée à la communication des résultats car cette situation est embarrassante.

2.3 Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Plan Cigogne 3 : nécessité d'une concertation régionale »

Mme Christine Servaes (cdH). – Monsieur le ministre, mon groupe vous a déjà interrogé sur le plan Cigogne 3 mais nous souhaitons revenir aujourd'hui sur certains aspects restés sans réponse lors du dernier débat sur ce sujet.

Dans un contexte de manque de places d'accueil pour la petite enfance, rappelons que le plan vise la création de seize mille places d'ici 2022 en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus précisément, treize mille places en milieu subventionné et trois mille en milieu non subventionné. Le gouvernement favorise donc le milieu subventionné qui applique le principe de participation financière des parents en fonction de leurs revenus qui garantit un meilleur accès à tous, ce dont nous nous réjouissons.

Nous ne reviendrons pas sur la répartition des places mais sur la nécessité d'une collaboration des régions pour l'alignement de ce plan aux mesures et dispositions régionales.

Au cours du débat en séance plénière, vous annoncez une réunion conjointe des gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 7 février dernier. Il y a eu également une concertation avec celui de la Région de Bruxelles-Capitale, qui prévoit la création d'environ mille neuf cents places d'ici 2015 dans son plan « Crèches ».

Lors de cette rencontre, les régions devaient également aborder la question de l'emploi – attribution de points APE en Wallonie et ACS à Bruxelles – et des infrastructures d'accueil.

Que ressort-il de la réunion conjointe des gouvernements du 7 février dernier en ce qui concerne l'emploi et les infrastructures ? Quelle est l'articulation entre le plan Cigogne 3 et le plan Crèches de la Région bruxelloise ? Globalement, quels sont les derniers acquis, ou les derniers accords, sur cet important dossier ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et mi-

nistre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Une réunion conjointe des gouvernements francophones s'est tenue le 7 février 2013 avec ce point à l'ordre du jour. Le gouvernement n'a pas encore adopté le plan Cigogne 3 mais a déjà retenu certains principes, comme l'a du reste signalé le ministre-président de la Région bruxelloise le 8 février au parlement francophone bruxellois.

Ce plan tiendra compte de l'essor démographique que connaît la capitale, du pourcentage de navetteurs qui s'y rendent, d'une clef de répartition favorisant les sous-régions bénéficiant d'un taux de couverture subventionné plus bas que la moyenne, des résultats de la concertation de la Commission communautaire française avec l'ONE pour la rédaction du futur décret sur les infrastructures, et enfin de la nécessaire coordination pour arrêter les critères de programmation.

Je ne peux pas encore vous donner de plus amples informations. Les contacts se poursuivent. Mes services analysent ce dossier avec le groupe de travail installé par les gouvernements francophones mais aussi dans diverses réunions techniques portant sur les infrastructures et les postes d'agents contractuels subventionnés. Les ministres wallons et bruxellois ont décidé de constituer un groupe de travail qui étudiera les critères de sélection pour l'octroi de subsides aux infrastructures.

Le point relatif aux agents contractuels subventionnés a fait l'objet de concertations actives. J'ai abordé ce sujet aujourd'hui avec le cabinet de Mme Frémault.

Ce plan est toujours en discussion. Rien n'est décidé.

Mme Christine Servaes (cdH). – Monsieur le ministre, je vous interrogerai bientôt afin d'obtenir de plus amples informations.

2.4 Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Réforme des consultations prénatales de l'ONE »

Mme Christine Servaes (cdH). – L'ONE assure, lors des consultations prénatales, la guidance médico-sociale des futurs parents, le suivi de la grossesse, la préparation à l'accouchement et la prise en charge de l'enfant. Des activités de soutien à la parentalité et de prévention médico-sociale sont également organisées.

Les consultations prénatales sont ouvertes gratuitement à toutes les familles. Les travailleurs

médico-sociaux portent la plus grande attention aux publics les plus défavorisés. Dans le contexte socioéconomique actuel, ces consultations gardent toute leur pertinence. Le dernier rapport d'activité de l'ONE montre que le nombre de ces consultations augmente constamment. En 2011, environ seize mille grossesses ont été suivies.

Lors de réunions du groupe de travail consacré à ce sujet, l'ONE a ouvert la réflexion sur ces consultations pour en moderniser leur fonctionnement et améliorer le service offert aux familles. Basée sur une expérimentation, la réforme annoncée devait conduire à la rédaction d'un arrêté et d'un projet de réglementation de l'ONE. Monsieur le ministre, l'Office a soumis en janvier 2012 un projet de réforme à votre cabinet.

En réponse à une question écrite, vous annonciez en mai 2012 que les acteurs de ces consultations devaient analyser les besoins des usagers en tenant compte des particularités locales. Ils devaient ensuite élaborer un projet d'accompagnement périnatal et fixer les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour rencontrer ces besoins. Le développement de ce projet d'accompagnement périnatal dans toutes les consultations prénatales constitue une belle avancée pour ce secteur aux besoins multiples et grandissants. Cette réforme porte aussi sur l'échelonnement de l'accompagnement des futurs parents, à la fois pour le service de base et pour le suivi renforcé.

Que ressort-il de l'analyse des besoins des usagers ? Quels sont les principaux besoins détectés ? Où en est l'arrêté relatif à la réforme des consultations prénatales ? Quels seront les principaux éléments de cet arrêté ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – L'analyse des besoins des usagers des consultations prénatales auxquels je faisais référence dans ma réponse à votre question écrite de mai 2012 constitue la première étape de l'élaboration du projet d'accompagnement périnatal. Elle doit permettre de définir des objectifs adaptés à chaque consultation. Cette méthode a déjà été utilisée à la satisfaction générale pour les projets « santé-parentalité » des consultations pour enfants.

Pour l'instant, il n'y a eu que des expériences destinées à vérifier la faisabilité des actions d'accompagnement périnatal dans le contexte particulier des consultations prénatales. Le projet de réforme des consultations prénatales, et notamment son financement, fera partie intégrante au prochain contrat de gestion de l'Office.

Le projet d'accompagnement périnatal (Pap) sera élaboré par les acteurs de la consultation prénatale pour une durée maximale de cinq ans, sur le modèle des projets « santé-parentalité » dans les consultations pour enfants. Il comprendra des éléments relatifs à l'ensemble des activités de la consultation et sera concrétisé par un programme annuel d'activités élaboré par les travailleurs médico-sociaux avec l'accord de l'ONE.

L'échelonnement des prises en charge a été étudié lors d'une expérimentation de l'Office dans six consultations prénatales. Comme dans les consultations pour enfants, les prises en charge seraient échelonnées à deux niveaux : le suivi de base et le suivi renforcé. Une anamnèse de la situation médico-sociale des femmes sera réalisée dès le premier contact et complétée par la suite.

Les tâches des travailleurs médico-sociaux, des gynécologues, des généralistes, des sages-femmes et des secrétaires médicales devront être définies afin d'assurer l'organisation et la continuité entre les consultations prénatales, les services de liaison et les consultations pour enfants. La réforme doit, dans le respect des missions de l'ONE, renforcer des liens déjà existants, d'autant que les sorties précoces de la maternité se généralisent.

La programmation et la répartition des tâches des travailleurs médico-sociaux affectés aux consultations prénatales seront évaluées annuellement sur des critères objectifs. Des normes seront fixées en matière de locaux pour veiller au respect des prescrits légaux du Code du travail et du bien-être au travail.

La réforme vise bel et bien à favoriser une bonne organisation et un bon fonctionnement des consultations prénatales, tout en reconnaissant et en respectant les spécificités des actions actuelles.

Mme Christine Servaes (cdH). – Monsieur le ministre, je me permettrai de relire votre réponse et d'intervenir à nouveau le cas échéant.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulée « Nouvelles dégradations au Conservatoire de Bruxelles et perspectives de rénovation » et par Mme Christine Defraigne, intitulée « Déclaration de revenus sous forme de dividende pour les indépendants et gérants d'entreprise demandée par les crèches subventionnées par l'ONE », sont retirées.

Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par M. Daniel Senesael, intitulée « Projet MYRRHA et recherche sur les technologies des sels fondus » et par M. Jacques Brotchi, intitulée « Enfants HP en milieu préscolaire », sont reportées.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h15.*